



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/832

Reprise d'activité des Relais d'assistantes maternelles (RAM) Grain de soleil, 1.2.3 Soleil et Antenne Janin en gestion municipale à compter du 1er septembre 2021 - Approbation et autorisation de reprendre l'activité et de signer une convention de transfert avec l'actuel gestionnaire, la mutuelle Petite enfance Lyon 5e

Direction de l'Enfance

Rapporteur : M. VASSELIN Steven

SEANCE DU 27 MAI 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 JUIN 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 17 MAI 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 JUIN 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme VIDAL, Mme FRÉRY (pouvoir à Mme POPOFF)

ABSENTS NON EXCUSES : ?

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/832

Reprise d'activité des Relais d'assistantes maternelles (RAM) Grain de soleil, 1.2.3 Soleil et Antenne Janin en gestion municipale à compter du 1er septembre 2021 - Approbation et autorisation de reprendre l'activité et de signer une convention de transfert avec l'actuel gestionnaire, la mutuelle Petite enfance Lyon 5e

Direction de l'Enfance

Rapporteur : M. VASSELIN Steven

SEANCE DU 27 MAI 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 JUIN 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 17 MAI 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 JUIN 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme VIDAL, Mme FRÉRY (pouvoir à Mme POPOFF)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/832 - REPRISE D'ACTIVITE DES RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES (RAM) GRAIN DE SOLEIL, 1.2.3 SOLEIL ET ANTENNE JANIN EN GESTION MUNICIPALE A COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 2021 - APPROBATION ET AUTORISATION DE REPRENDRE L'ACTIVITE ET DE SIGNER UNE CONVENTION DE TRANSFERT AVEC L'ACTUEL GESTIONNAIRE, LA MUTUELLE PETITE ENFANCE LYON 5E (DIRECTION DE L'ENFANCE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 mai 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Dans un contexte où la complémentarité des solutions d'accueil du jeune enfant apparaît comme une réponse à la diversité des besoins des familles, le soutien à l'accueil individuel est un enjeu majeur.

A cet égard, les Relais d'assistants maternels (RAM) renforcent l'attractivité du métier d'assistant maternel et participent à la valorisation de l'accueil individuel auprès des familles.

Les RAM constituent plus précisément dans cette perspective un appui essentiel pour améliorer :

- l'information et l'accompagnement des familles dans leur recherche d'un mode d'accueil individuel ;
- la qualité de l'accueil des enfants au domicile des assistantes maternelles ;
- la professionnalisation des assistants maternels par un soutien et un accompagnement dans leurs pratiques, au travers de temps collectifs de rencontre et d'échanges.

La Ville de Lyon est particulièrement attachée au maintien, voire au développement de ce type de dispositif.

La mutuelle Petite enfance Lyon 5^{ème} gère actuellement sur le 5^{ème} arrondissement deux RAM et une antenne de RAM :

- le RAM « Grain de Soleil », situé 34 rue de la Quarantaine ;
- le RAM « 1,2,3 Soleil », situé 10 avenue de Ménival ;
- une antenne, située 33 rue Sœur Janin.

Soutenues par la Ville de Lyon, ces trois structures, grâce à l'implication de leurs animatrices, contribuent pleinement, par leurs activités quotidiennes, au soutien de l'accueil individuel, à la professionnalisation des assistantes maternelles du territoire et à la socialisation des tout petits. Elles collaborent également à l'animation du réseau Petite enfance du 5^{ème} arrondissement en assurant des permanences au point d'accueil et d'information petite enfance en Mairie, et en participant aux réunions de projet social du territoire. Lors de son assemblée générale de juillet 2020, la mutualité recensait 299 adhérents, dont une centaine d'assistantes maternelles et gardes d'enfant à domicile.

Cependant, actant l'absence du nombre requis de candidats à la qualité de membre de son conseil d'administration, la mutuelle Petite enfance Lyon 5 a acté, lors de son assemblée générale en date du 12 avril 2021, sa décision de cesser la gestion des RAM susmentionnés à la date 31 août 2021. La Ville a pris acte de cette décision et, en conséquence, les conventions-cadre, le contrat de sous-mise à disposition et la convention d'occupation temporaire des locaux conclus entre la Ville de Lyon et la Mutualité seront résiliés de plein droit à compter du 1^{er} septembre 2021.

La Ville de Lyon a été informée de cette situation et souhaite assurer la continuité de service en reprenant en gestion directe l'activité de ces structures. Cette municipalisation de l'activité des deux RAM et de l'antenne de RAM est à inscrire dans le souhait de la Ville de s'engager pleinement dans le développement et le soutien de l'offre d'accueil individuelle en complémentarité avec les dispositifs d'accueils collectif et de contribuer au maintien d'une offre de qualité dans les quartiers du Point du Jour et du Vieux-Lyon.

La reprise de l'activité en gestion directe permettra un enrichissement réciproque des pratiques avec le RAM municipal Simone de Beauvoir (Lyon 7^{ème}) et une intégration dans les dispositifs de soutien à l'activité et à la parentalité en vigueur au sein de la Direction de l'enfance (encadrement des animatrices par une professionnelle de la Petite enfance et participation à l'ensemble des projets portés et développés par la Direction de l'enfance de la Ville).

Cette intégration sera transparente pour les familles accueillies, dont l'interlocuteur restera l'animatrice du RAM concerné.

Si le principe de la reprise en gestion municipale est approuvé, les animatrices se verront proposer des contrats de droit public correspondant à la nature du contrat dont elles sont titulaires. La création des postes correspondant dans les effectifs de la Ville de Lyon fait l'objet d'une délibération spécifique.

Afin de garantir la continuité du service public de la Petite enfance offert par les RAM Grain de Soleil, 1,2,3 Soleil et par l'Antenne Janin aux familles lyonnaises, il vous est ainsi proposé d'approuver la reprise de l'activité de ces établissements en gestion municipale. Il vous est également proposé d'approuver la signature d'une convention de transfert avec la mutuelle Petite enfance. Est ainsi soumise à votre approbation la reprise des mobiliers et matériels de la mutuelle Petite enfance, inventoriés à titre gracieux.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 5^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

DELIBERE

- 1- La convention de transfert avec la mutuelle Petite enfance est approuvée.

2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document et tous ceux afférents à la reprise.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET